



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**UVV**

**universit**

## **ÉTUDIANTS, VOTRE AFFILIATION À LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR L'ANNÉE 2020- 2021**

**À la rentrée universitaire, votre couverture santé est garantie : c'est simple, gratuit et automatique.**

- » **Si vous poursuivez vos études**, vous êtes automatiquement pris en charge pour vos frais de santé par l'Assurance maladie. Vous dépendez toujours de la caisse primaire d'assurance maladie (Cpam) de votre lieu de résidence.
- » **Si vous débutez vos études**, vous continuez d'être affilié à votre régime de protection sociale actuel (souvent celui de vos parents).

## **Pour être bien remboursé de vos soins, adoptez les bons réflexes :**

- » créez un espace personnel le compte ameli, sur ameli.fr,
- » renseignez ou mettez à jour vos informations : adresse postale, RIB, médecin traitant,
- » pensez à mettre à jour votre carte Vitale.

## **Prise en charge de vos frais de santé**

L'Assurance Maladie vous rembourse 70% de vos frais de santé si vous consultez en priorité votre médecin traitant. Pour être remboursé à 100%, vous devez souscrire une complémentaire santé (celle de vos parents ou une autre) qui prendra en charge les 30% restants

Téléchargez le mémo étudiant international - 345 Ko, PDF" class="lien\_interne">>  
Téléchargez le mémo étudiant international

Télécharger le mémo étudiant - 45 Ko, PDF" class="lien\_interne">> Télécharger le mémo étudiant

## **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

### **Contacts et liens utiles**

Tel : 36 46 du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 - service gratuit + prix de l'appel

> Site web : <https://www.ameli.fr>

> Forum : [www.forum-assures.ameli.fr](http://www.forum-assures.ameli.fr)